

# Subventions aux organismes d'habitat social pour la requalification / restructuration du parc et l'amélioration de son attractivité



## Laval Agglomération

Monsieur Baptiste BOUCAULT

Service Habitat

1 Place du Général Ferrié CS 60809

Tel : 02 43 49 85 94

[baptiste.boucault@agglo-laval.fr](mailto:baptiste.boucault@agglo-laval.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Soutenir la réalisation d'opérations de requalification et de restructuration de logements sociaux.

L'action comprend trois types d'aides :

- Un accompagnement financier à la réalisation du Projet de Rénovation d'Intérêt Régional (PRIR) sur le quartier de Saint-Nicolas
- Un accompagnement financier à la requalification du parc en dehors du PRIR de Saint-Nicolas
- Un accompagnement à la réhabilitation des logements de type PLAI Classique

### TYPE D'AIDE

Subvention

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Laval Agglomération.

### TYPE DE BENEFICIAIRES

Organismes HLM.

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Un règlement spécifique est réalisé pour chacune des aides. Il pourra être mis à disposition par Laval Agglomération.

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

PRIR Saint-Nicolas :

- Enveloppe de 3 millions d'euros répartie selon les conditions fixées dans le règlement d'aides au prorata du nombre de logements de chaque bailleur présent sur le périmètre du PRIR.

Requalification du parc HLM hors PRIR :

- 600 000€ au total sur les 6 ans. Un appel à projets a été lancé en 2022 pour soutenir une ou plusieurs opérations innovantes de requalification du parc social dans leur réponse aux enjeux du développement durable.

Réhabilitation des logements de type PLAI C :

- Montant maximum par logement de 4000€. Enveloppe totale de 240 000 €.

## **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'AP 2019-2024**

Action du PLH : 3 840 000 € dont 3 millions d'€ réservés par Laval Agglomération à la rénovation au PRIR sur le quartier St Nicolas.

---

### **BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE**

En 2023, 1 dossier de demande de subventions a été déposé et accepté par Laval Agglomération pour 162 logements soit 324 000€.

En 2022, 1 nouveau dossier de demande de subventions a été déposé et accepté par Laval Agglomération (total de 140 logements) soit 280 000€.

En 2021, deux nouveaux dossiers de demande de subventions ont été déposés et acceptés soit 506 500€ de subventions réservées pour la requalification de 354 logements.

En 2020 : 3 dossiers de demande de subventions dans le cadre du PRIR Saint-Nicolas ont été déposés et acceptés par Laval Agglomération (total de 566 logements). 1 057 000€ de subventions ont été réservées sur 2020 pour ces 3 opérations.

